

### Tarifs et prestations à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Garanties exclusivement réservées aux étudiants et apprentis jusqu'à 28 ans.

Les taux et les montants indiqués (forfait par année universitaire) sont ceux du remboursement cumulé de la Sécurité Sociale et de REMPART MUTUELLE, dans la limite des frais engagés et sur la Base de Remboursement (BR) en vigueur au 01/01/2023. Toute évolution de la BR pourra entraîner des modifications du niveau de nos remboursements. Par obligation, nous ne remboursons pas les franchises médicales applicables ainsi que la baisse de la part légale dans le cadre de non respect du parcours de soins.

10,50 €/mois  
126 €/an

21,75 €/mois  
261 €/an

32,50 €/mois  
390 €/an

#### HOSPITALISATION

Honoraires - Examens préalable - Frais de séjour	
Indemnités forfaitaires en cas d'urgence <sup>(1)</sup>	
Frais d'accompagnant (repas + lit) <sup>(2) + (3)</sup>	
Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € <sup>(3)</sup>	
Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie ambulatoire : 50 % du dépassement dans la limite de 500 € <sup>(3)</sup>	
Cure thermale en milieu hospitalier	
Frais d'accouchement	
Dépassements d'honoraires du gynécologue et de l'anesthésiste : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € <sup>(3)</sup>	
Forfait fécondation in vitro (sur prescription médicale) <sup>(3)</sup>	
Allocation maternité <sup>(3) + (4)</sup>	
I.V.G. (Interruption Volontaire de Grossesse)	
<b>Forfait journalier</b> <sup>(5)</sup>	
<b>Chambre particulière</b> <sup>(6)</sup>	
Chambre particulière en ambulatoire <sup>(7)</sup>	
Frais de transport remboursés SS <sup>(8)</sup>	

#### FRAIS MÉDICAUX

Pharmacie	
Honoraires médicaux (consultations, visites, ...) <sup>(9)</sup>	
Radios, densitométrie osseuse et traitements par rayon	
Analyses de laboratoire	
Piqûres et soins infirmiers	
Massages et rééducation (kinésithérapeute)	
Autres auxiliaires médicaux	
Audioprothèse (par appareil)	
Petite orthopédie	

#### OPTIQUE

Ophtalmologie	
Fournitures Optiques	<b>Forfait annuel au choix</b>
Lunettes	
• Monture	jusqu'à
• Verres Unifocaux	jusqu'à
ou Verres Multifocaux	jusqu'à
ou Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	jusqu'à
ou Lentilles refusées par la Sécurité Sociale <sup>(3)</sup>	jusqu'à
Traitement au laser de la Myopie ou autre chirurgie réfractive <sup>(3)</sup>	

#### DENTAIRE

Soins dentaires	<b>Remboursements annuels non plafonnés</b>
Prothèses dentaires	
Inlay - Onlay	
Orthodontie	
• acceptée par la Sécurité Sociale	
• refusée par la Sécurité Sociale (BR reconstituée)	
Implantologie (jusqu'à 2 par an)	<b>Soins non cumulables</b>
Parodontologie	

#### PRÉVENTION & AUTRES PRESTATIONS <sup>(3)</sup>

Traitement anti-tabac sur prescription médicale <sup>(1)</sup>	
Forfait actes hors nomenclature non remboursés Sécurité Sociale dont pilules contraceptives 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> génération <sup>(1)</sup>	
Vaccins anti-grippe, contre la méningite et le choléra (vaccin prescrit non remboursé par la Sécurité Sociale, sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	
Forfait pour actes lourds supérieurs à 120 €	
Ostéopathie ou Chiropraxie ou Etiopathie ou Podologie-Pédicurie ou Diététicien-Nutritionniste (Praticiens diplômés), Acupuncture, Psychomotricité (sur prescription médicale) <sup>(1)</sup>	
Cure Thermale hors Hôpital (barème forfaitaire) <sup>(1) + (8)</sup>	
Certificat médical attestant de l'absence de non contre indication à la pratique du sport, réalisé par un médecin du sport <sup>(10)</sup>	

FORME	VITALITÉ	TONUS
100%	100%	100%
OUI	OUI	OUI
-	-	25 €/jour
OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI
100%	100%	100%
100%	100%	100%
OUI	OUI	OUI
-	-	-
-	-	-
100%	100%	100%
Frais réels	Frais réels	Frais réels
-	45 €/jour	47 €/jour
-	15 €/jour	15 €/jour
100%	100%	100%
100%	100%	100%
100%	100%	100%
-	100%	100%
-	100%	100%
-	100%	100%
-	100%	100%
-	100%	350 €
-	100%	150%
-	100%	100%
-	100%	100%
+	+	+
-	35 €	60 €
-	70 € (35 €/unité)	110 € (55 €/unité)
-	70 € (35 €/unité)	160 € (80 €/unité)
-	105 € (52,50 €/unité)	170 € (85 €/unité)
-	-	170 € (85 €/unité)
-	-	170 €/oeil
100%	100%	100%
-	150%	200%
-	100%	150%
-	150%	175%
-	-	-
-	90 €/unité	150 €/unité
-	180 €/an	300 €/an
30 €	70 €	200 €
30 €	30 €	70 €
-	-	OUI
OUI	OUI	OUI
-	-	4 séances 25 €/séance
-	-	100% + 160 €
30 €	30 €	30 €

(1) Nous consulter. (2) En chirurgie : Enfants de moins de 15 ans et adulte handicapé sans limite. Adulte : 15 jours si intervention  $\geq$  250 €. En hospitalisation médicale : Enfant jusqu'à 12 ans et adulte handicapé : limité à 15 jours par an. (3) Prestations sans tiers payant. (4) Sous réserve de plus de 10 mois d'adhésion de la maman ainsi que de l'adhésion du nouveau-né de moins de 2 mois. (5) Chirurgie : durée illimitée Hospitalisation Médicale : 120 jours par an dont limitation à 40 jours en neuropsychiatrie. Maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), maison de régime et assimilés, maison d'enfants à caractère sanitaire : nous consulter. (6) Selon option, jusqu'à 50 € par nuit en clinique et tarif conventionnel en hôpital : Prestation exclue en Forme. Chirurgie et maternité : durée illimitée (sauf Vitalité : 30 jours par an). Hospitalisation médicale : Vitalité : exclue. Tonus et Brio : 90 jours par an dont Neuropsychiatrie 40 jours. Prestation non prise en charge en maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), ainsi qu'en maison de régime et assimilés. (7) Dans la limite de 5 jours par an. (8) Après accord Sécurité Sociale. (9) Consultations et visites de psychiatres, psychothérapeutes et psychologues non prises en charge en garantie Forme. La majoration pour consultation injustifiée à domicile non remboursée par la Sécurité Sociale n'est pas prise en charge dans cette prestation. (10) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants) après accord de notre Médecin Conseil.

### LES SERVICES INCLUS DANS NOS GARANTIES

#### **REMPART** AIDANTS

Outils et solutions adaptés aux aidants familiaux qui accompagnent un proche en perte d'autonomie et qui connaissent des difficultés à concilier vie personnelle et vie professionnelle.

#### **REMPART** ASSISTANCE 24/24

Un imprévu de santé ? Après accord préalable, bénéficiez d'aides ménagères, garde d'enfants et d'animaux de compagnie, école à domicile pour les enfants malades, prise en charge des frais médicaux à l'étranger...

#### **REMPART** AVANTAGES

Nous prenons soin de votre pouvoir d'achat ! Tarifs préférentiels sur de nombreuses enseignes et marques pour réduire vos dépenses : équipement de la maison, courses, voyages, loisirs, resse, restaurants...

#### **REMPART** PARENTALITÉ

Aide et soutien psychologique à la parentalité, en ligne, en tout anonymat et confidentialité. 24h/24 et 7j/7.

#### **REMPART** PATRIMOINE

Etude personnalisée, conseils sur mesure, placements, Epargne Retraite, Gestion et transmission du patrimoine.

#### **REMPART** SOLIDARITÉS

A distance, les conseillers de REMPART SOLIDARITÉS vous accompagnent et vous aident à trouver des solutions concrètes face aux différentes situations que vous pouvez rencontrer au quotidien, qu'elles soient familiales, professionnelles ou financières : hospitalisation, relations aidant/aidé, logement, équilibre budgétaire, perte d'emploi... 24h/24 et 7j/7.



Que vous soyez adhérent(e) ou non chez REMPART MUTUELLE...

### > AVEZ-VOUS PENSÉ À LA RESPONSABILITÉ CIVILE & INDIVIDUELLE ACCIDENT ?

Pour seulement 16 €/an, notre offre responsabilité civile et individuelle accident « PROXIME ETUDIANTS » couvre les conséquences financières des dommages que vous pourriez causer à un tiers, que ce soit dans la vie privée, universitaire ou lors de stages professionnels.

### > VOUS DEVEZ PARTIR À L'ÉTRANGER POUR VOS STAGES OU VOS ÉTUDES

Les frais de santé sont très variables d'un pays à l'autre et peuvent parfois coûter très chers. La couverture santé dont vous bénéficiez n'est souvent pas valable à l'étranger.

Aussi, il est indispensable d'avoir une protection spécifique avec des garanties particulières : assistance rapatriement et juridique, soutien psychologique, responsabilité civile...

REMPART MUTUELLE vous propose la **Solution « MOBILITÉ INTERNATIONALE »** qui vous garantit la meilleure prise en charge, à partir de 7 jours jusqu'à 12 mois d'adhésion.

Renseignez-vous auprès d'un de nos conseillers en agence ou souscrivez en ligne grâce à la signature électronique.